

FICHE DE POSTE

Catégorie A

SERVICE

**École nationale supérieure maritime
Tout site**

INTITULE DU POSTE

**Direction des études
Enseignant en Energie propulsion option Electricité, électronique et
automatique**

DEFINITION DU POSTE

RESPONSABILITE ET AUTORITE.

Placé sous l'autorité du directeur des études, l'enseignant a pour missions principales l'enseignement théorique et pratique (sur installations réelles et simulées), la validation des compétences dans toutes les disciplines qui traitent de l'automatisation, de l'électricité et de l'électronique à bord d'un navire.

1. En termes d'enseignement, sa mission consiste à :

- œuvrer en formation initiale et continue ;
- structurer, planifier et organiser son enseignement ;
- délivrer aux élèves un enseignement conforme aux programmes et aux guides pédagogiques en vigueur ;
- donner aux élèves des exercices d'application, des méthodes de travail et de mémorisation, des pistes de réflexion leur permettant d'approfondir leurs connaissances et de consolider leurs compétences, y compris pendant leurs périodes d'apprentissage autonome (embarquements notamment) ;
- assortir cet enseignement de documents pédagogiques appropriés ;
- choisir, réaliser ou faire réaliser ces documents pédagogiques ;
- assurer le tutorat d'élèves engagés dans un projet dans le cadre de leur cursus
- mettre en œuvre les équipements pédagogiques dont l'école dispose ;
- proposer toute évolution de programmes ou d'équipements pédagogiques afin de mettre l'enseignement en accord avec l'évolution des emplois auxquels les élèves se destinent ;
- participer aux projets de recherche en fonction de ses compétences.

2. En termes de validation des connaissances et compétences, sa mission consiste à :

- planifier, organiser et encadrer le contrôle en cours de formation conformément aux instructions le définissant ;

- rédiger les sujets d'épreuves écrites, orales ou pratiques du contrôle en cours de formation et du contrôle en fin de formation afin de donner au candidat toute l'information nécessaire à la compréhension du sujet et du travail qui lui est demandé ;
 - corriger ces épreuves selon un barème défini lors de la rédaction du sujet et diffusé en début d'épreuve ;
 - établir ce barème afin d'évaluer les connaissances et compétences permettant l'acquisition d'un titre délivré soit par l'ENSM, soit par l'administration des affaires maritimes ;
 - participer à toute commission délibérative, conseil de classe ou jury (jury de passage et d'obtention de diplôme, de recrutement, de VAE, de sélection de sujets d'examen ou concours, de tests de compétence,...) dans lequel il serait appelé à siéger.
3. Les missions complémentaires de tout enseignant de l'ENSM consistent à :
- participer à la vie de l'établissement, à la renommée de l'école, à son dynamisme ;
 - participer à la vie des départements d'enseignement, voire en animer un ;
 - veiller à l'assiduité et à la discipline des élèves pendant les temps où ils lui sont confiés ;
 - veiller à la sécurité des élèves placés sous sa responsabilité notamment en matière de sécurité du travail ;
 - entretenir avec les compagnies de navigation et autres employeurs des élèves des relations de nature à connaître l'emploi de ces élèves et à favoriser leur adaptabilité à cet emploi ;
 - entretenir avec l'enseignement supérieur et la recherche des liens de nature à nourrir l'enseignement maritime de relations mutuelles et équilibrées ;
 - réaliser pour l'ENSM ou d'autres entités (DIRM, DAM, OMI,...) des expertises dans son domaine de compétence ;
 - assurer les tutorats relevant de ses compétences ;
 - participer à toute commission consultative ou délibérative sur l'enseignement supérieur et/ou maritime, commission où il serait amené à siéger ;
 - justifier la réalisation de ses missions, notamment en s'inscrivant dans la démarche qualité de l'ENSM et en maintenant à jour son propre dossier pédagogique.

PROFIL RECHERCHE

COMPETENCES REQUISES.

Connaissances théoriques et pratiques des systèmes automatisés, électroniques et électrotechniques utilisés à bord des navires.

Sens de la communication (avoir envie de professer).

Sens du travail en équipe.

Sens du service public et de l'intérêt commun.

Rigueur et bienveillance.

PROFIL.

Officier marine marchande ou marine nationale, navigant ou reconverti à terre, possédant une expérience significative de la conduite et de la maintenance des installations techniques d'un navire.

Cadre ou ingénieur d'armement en charge du suivi technique de la flotte et des programmes de constructions neuves.